

ANNEXE

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Régimes	Hommes ⁽¹⁾					
	Fumeur			Non-fumeur		
	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement
Facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent (taux par 1000 \$ de protection et en % du traitement)						
Moins de 35 ans	0,021 \$	0,021 \$	0,055 %	0,011 \$	0,011 \$	0,029 %
de 35 à 39 ans	0,035 \$	0,035 \$	0,091 %	0,015 \$	0,015 \$	0,039 %
de 40 à 44 ans	0,052 \$	0,052 \$	0,136 %	0,025 \$	0,025 \$	0,065 %
de 45 à 49 ans	0,085 \$	0,085 \$	0,222 %	0,040 \$	0,040 \$	0,104 %
de 50 à 54 ans	0,142 \$	0,142 \$	0,370 %	0,075 \$	0,075 \$	0,196 %
de 55 à 59 ans	0,234 \$	0,234 \$	0,610 %	0,135 \$	0,135 \$	0,352 %
de 60 à 64 ans	0,473 \$	0,473 \$	1,234 %	0,173 \$	0,173 \$	0,451 %
de 65 à 69 ans	0,707 \$	0,707 \$	1,845 %	0,252 \$	0,252 \$	0,657 %
de 70 à 74 ans	0,991 \$	0,991 \$	2,585 %	0,399 \$	0,399 \$	1,041 %
de 75 à 79 ans	1,283 \$	1,283 \$	3,347 %	0,576 \$	0,576 \$	1,503 %
80 ans et plus	2,044 \$	2,044 \$	5,333 %	1,419 \$	1,419 \$	3,702 %
	Femmes ⁽¹⁾					
Moins de 35 ans	0,010 \$	0,010 \$	0,026 %	0,004 \$	0,004 \$	0,010 %
de 35 à 39 ans	0,025 \$	0,025 \$	0,065 %	0,013 \$	0,013 \$	0,034 %
de 40 à 44 ans	0,045 \$	0,045 \$	0,117 %	0,021 \$	0,021 \$	0,055 %
de 45 à 49 ans	0,066 \$	0,066 \$	0,172 %	0,032 \$	0,032 \$	0,083 %
de 50 à 54 ans	0,108 \$	0,108 \$	0,282 %	0,053 \$	0,053 \$	0,138 %
de 55 à 59 ans	0,161 \$	0,161 \$	0,420 %	0,098 \$	0,098 \$	0,256 %
de 60 à 64 ans	0,375 \$	0,375 \$	0,978 %	0,133 \$	0,133 \$	0,347 %
de 65 à 69 ans	0,489 \$	0,489 \$	1,276 %	0,185 \$	0,185 \$	0,483 %
de 70 à 74 ans	0,617 \$	0,617 \$	1,610 %	0,273 \$	0,273 \$	0,712 %
de 75 à 79 ans	0,723 \$	0,723 \$	1,886 %	0,357 \$	0,357 \$	0,931 %
80 ans et plus	1,519 \$	1,519 \$	3,963 %	1,010 \$	1,010 \$	2,635 %

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.
Congé de prime : aucun.

⁽¹⁾ Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Régimes	Hommes ⁽²⁾			
	Fumeur		Non-fumeur	
	Employé	Total en \$	Employé	Total en \$
Facultatif d'assurance vie additionnelle du conjoint (taux par 10 000 \$ de protection selon l'âge de l'adhérent)				
Moins de 35 ans	0,21 \$	0,21 \$	0,11 \$	0,11 \$
de 35 à 39 ans	0,35 \$	0,35 \$	0,15 \$	0,15 \$
de 40 à 44 ans	0,52 \$	0,52 \$	0,25 \$	0,25 \$
de 45 à 49 ans	0,85 \$	0,85 \$	0,40 \$	0,40 \$
de 50 à 54 ans	1,42 \$	1,42 \$	0,75 \$	0,75 \$
de 55 à 59 ans	2,34 \$	2,34 \$	1,35 \$	1,35 \$
de 60 à 64 ans	4,73 \$	4,73 \$	1,73 \$	1,73 \$
de 65 à 69 ans	7,07 \$	7,07 \$	2,52 \$	2,52 \$
de 70 à 74 ans	9,91 \$	9,91 \$	3,99 \$	3,99 \$
de 75 à 79 ans	12,83 \$	12,83 \$	5,76 \$	5,76 \$
80 ans ou plus	20,44 \$	20,44 \$	14,19 \$	14,19 \$
	Femmes ⁽²⁾			
Moins de 35 ans	0,10 \$	0,10 \$	0,04 \$	0,04 \$
de 35 à 39 ans	0,25 \$	0,25 \$	0,13 \$	0,13 \$
de 40 à 44 ans	0,45 \$	0,45 \$	0,21 \$	0,21 \$
de 45 à 49 ans	0,66 \$	0,66 \$	0,32 \$	0,32 \$
de 50 à 54 ans	1,08 \$	1,08 \$	0,53 \$	0,53 \$
de 55 à 59 ans	1,61 \$	1,61 \$	0,98 \$	0,98 \$
de 60 à 64 ans	3,75 \$	3,75 \$	1,33 \$	1,33 \$
de 65 à 69 ans	4,89 \$	4,89 \$	1,85 \$	1,85 \$
de 70 à 74 ans	6,17 \$	6,17 \$	2,73 \$	2,73 \$
de 75 à 79 ans	7,23 \$	7,23 \$	3,57 \$	3,57 \$
80 ans ou plus	15,19 \$	15,19 \$	10,10 \$	10,10 \$

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.

Congé de prime : aucun.

⁽²⁾ En assurance vie additionnelle du conjoint, les taux sont établis en fonction des habitudes tabagiques (fumeur ou non-fumeur) et du sexe du conjoint, mais selon l'âge de l'adhérent. Tout changement dans le taux de la prime par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.